

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant le règlement de zonage de la Ville de Mont-Joli :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 18 février 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2019-1408 modifiant divers éléments du règlement de zonage. »
- Les objectifs du règlement sont de prohiber la construction de bâtiment au-dessus de cours d'eau ou d'infrastructures souterraines d'utilité publique, d'encadrer l'utilisation de roulottes de chantier ainsi que de modifier les normes concernant les arbres et arbustes.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 mars 2018 à 20h, à l'hôtel de ville de Mont-Joli. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer seront entendus à cette assemblée.
- Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la soussignée situé au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, aux heures normales de bureau.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Donnée à Mont-Joli, ce 19^e jour de février 2019

Kathleen Bossé, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h00 et de 13h30 à 16h30 le 22^{ème} jour de février 2019 et en le publiant dans le Journal l'Avantage 6^e jour du mois de mars 2019.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA